



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-18916>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **26-18916**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Sénat

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Modernisation du système d'information vidéo interne du Sénat

Description : Ce marché a pour objet de moderniser la composante du système d'information vidéo interne du Sénat qui permet : - d'incruster des informations dans les images des débats parlementaires filmés en direct et d'afficher les flux vidéo ainsi obtenus sur les écrans de l'hémicycle du Sénat et sur les écrans de télévision de son réseau interne (canal 100) ; - en l'absence de captation, d'afficher sur le canal 100 des informations relatives à diverses réunions ayant lieu dans les locaux du Sénat.

Identifiant de la procédure : 10779785-b1e2-47f1-8b66-6f6a691ccba

Identifiant interne : SENAT-DSI-2026-002

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : Le marché prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire, qui s'exécute en partie à prix forfaitaire et en partie par l'émission de bons de commande. L'accord-cadre est conclu sans minimum. Pour les bons de commande, cet accord-cadre est assorti, pour toute sa durée d'exécution, reconductions incluses, d'un montant maximum contractuel de 60 000 € HT, conformément à l'article R. 2162-4 du code de la commande publique. Le présent marché s'exécute dès sa notification, qui devrait intervenir, à titre prévisionnel, mi-mai 2026. Le dispositif doit être mis en place conformément au calendrier précisé au 4.2 du CCTP. Le marché s'exécute dès sa notification, pour une durée d'un an. Il peut ensuite faire l'objet de trois reconductions d'une durée de douze mois chacune. Sa durée maximale ne peut excéder quatre ans. En application de l'article R. 2112-4 du code de la

commande publique, la reconduction du marché est tacite. Le pouvoir adjudicateur peut décider de ne pas reconduire le marché à condition d'en informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, le titulaire au moins trois mois avant la date de fin de la période concernée. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction. Le Sénat se réserve la possibilité de conclure, avec le titulaire du marché, un marché de prestations similaires dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, pour ce qui concerne les prestations de maintenance préventive, corrective et évolutive du dispositif. Si le Sénat recourait à un tel marché, celui-ci interviendrait au plus tard au bout des trois premières années du présent marché pour une durée maximale d'un an renouvelable trois fois, soit une durée complémentaire de quatre ans. Dans le cas où le marché reconduit s'achèverait au terme de sa dernière période de reconduction sans qu'un nouvel attributaire ait été désigné, le titulaire serait alors tenu de continuer l'exécution de son marché dans toutes ses conditions, pour une durée qui ne pourra excéder trois mois, sur simple ordre de service de la Directrice des Systèmes d'Information du Sénat.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 72212328 Services de développement de logiciels de traitement de l'image

Nomenclature supplémentaire (cpv): 72212322 Services de développement de logiciels graphiques

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Les motifs d'exclusion sont la corruption et les motifs d'exclusion définis aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2147-7 à L. 2141.10 du code de la commande publique.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Modernisation du système d'information vidéo interne du Sénat

Description : Ce marché a pour objet de moderniser la composante du système d'information vidéo interne du Sénat qui permet : - d'incruster des informations dans les images des débats parlementaires filmés en direct et d'afficher les flux vidéo ainsi obtenus sur les écrans de l'hémicycle du Sénat et sur les écrans de télévision de son réseau interne (canal 100) ; - en l'absence de captation, d'afficher sur le canal 100 des informations relatives à diverses réunions ayant lieu dans les locaux du Sénat.

Identifiant interne : SENAT-DSI-2026-002

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 72212328 Services de développement de logiciels de traitement de l'image

Nomenclature supplémentaire (cpv): 72212322 Services de développement de logiciels graphiques

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Chaque candidat aura à produire un projet de candidature comprenant les pièces suivantes : o la lettre de candidature (imprimé DC1) dûment complétée, datée et signée et comportant une adresse électronique valide à laquelle peut être envoyée toute correspondance relative à la présente consultation. En cas de candidature groupée, une seule lettre de candidature sera établie pour l'ensemble du groupement ; elle sera renseignée et signée par tous les membres du groupement ; elle précisera la nature de celui-ci et désignera un mandataire ; o la déclaration du candidat (imprimé DC2), dûment complétée, accompagnée, si le candidat est en redressement judiciaire, de la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, justifiant qu'il a été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ; o si elle ne figure pas dans le DC1, une attestation sur l'honneur signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (cf. annexe jointe au règlement de la consultation) ; o une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'entre pas dans un des cas d'interdiction visés par le règlement (UE) n° 2022/576 du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (modèle joint en annexe 2 du règlement de la consultation) ; o une déclaration appropriée de banque ou la preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; o une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché pour les trois (3) dernières années disponibles, si elle ne figure pas dans le DC2 ; o une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement sur les trois dernières années et l'année en cours (si ces renseignements ne figurent pas dans le DC2) ; o une liste des principales prestations de même nature sur les trois dernières années et l'année en cours datées, précises et vérifiables mentionnant les coordonnées téléphoniques d'un interlocuteur. Les formulaires DC1 et DC2 peuvent être téléchargés sur le site du ministère de l'économie et des finances, à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> Lorsque le candidat se présente sous la forme d'un groupement, chaque membre du groupement doit fournir les pièces susmentionnées. Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour

présenter sa candidature, il doit produire, pour chacun d'eux, chacune des pièces susmentionnées. Chaque candidat aura à produire un dossier d'offre comprenant les pièces suivantes : o l'acte d'engagement (AE) et ses annexes, dûment rempli par le candidat, daté et signé ; o le cadre de réponse financier (CRF), à renseigner par le candidat et à annexer à l'acte d'engagement ; o le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe, à accepter sans modification ; o le cahier de réponses attendues (CRA), complété ainsi que les échantillons de modèles de présentation prévus dans le CRA et au 3.2. du CCTP ; o le cas échéant, le mémoire technique ou tout autre élément que le candidat souhaite présenter en appui de son offre. Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur accepte les offres sans signature manuscrite ou électronique. Il est rappelé que le seul dépôt par les soumissionnaires de leur offre vaut engagement de leur part à accepter le marché si celui-ci leur est attribué. La signature par l'attributaire, qui pourra intervenir à son choix sous forme de signature électronique authentifiée ou de signature manuscrite, sera demandée ultérieurement à l'attributaire. Le Sénat procèdera quant à lui à une signature manuscrite. L'examen et la vérification des candidatures s'effectuent dans les conditions prévues aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du code de la commande publique. Elle s'effectue en tenant compte des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières des candidats. Conformément à l'article R. 2144-3 du code de la commande publique, l'examen des candidatures pourra avoir lieu à tout moment, y compris après le classement des offres, et au plus tard avant l'attribution du marché, dans les conditions prévues à l'article R. 2161-4 du même code. Les candidats peuvent éventuellement être auditionnés. Cette audition ne donne pas lieu à négociation, mais à un exposé oral du contenu de leurs offres dans le cadre de l'article R. 2161-5 du code de la commande publique, afin de leur permettre de préciser la teneur de celles-ci.

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Le jugement des offres sera réalisé dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 à R. 2152-7 du code de la commande publique. Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants : - La valeur technique (60 %), appréciée au regard de : o la pertinence des solutions techniques proposées au regard des besoins spécifiques du Sénat, la facilité de l'intégration dans l'environnement technique du Sénat et l'évolutivité de l'outil proposé (40 %) ; o la création graphique (10 %) ; o la qualité de la maintenance proposée au regard des besoins exprimés par le Sénat (10 %) ; - Le prix (40 %). Le cas échéant, le Sénat se réserve la possibilité de régulariser les offres irrégulières, inacceptables ou incomplètes.

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 23/03/2026 à 11:00

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 30/03/2026 à 11:00

Date limite de validité de l'offre : 120 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel : délai légal d'attente de 11 jours prévu à l'article R. 2182-1 du code de la commande publique ; Référé contractuel : 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ; Recours de pleine juridiction : 2 mois ; Recours pour excès de pouvoir : 2 mois.

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Sénat

Numéro d'enregistrement : 11000002300017

Adresse postale : 15 rue de Vaugirard

Ville : PARIS

Code postal : 75006

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Direction des systèmes d'information

Adresse électronique : marches-dsi@senat.fr

Téléphone : 0142342315

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : PARIS

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : +33144594400

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : e48ec7da-6658-45c9-abae-6379a2168ff9 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 23/02/2026 à 18:31

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/02/2026